



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Motion de la Commission Administrative de l'UD FO 17 du 4 octobre 2017

La Commission Administrative de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Charente-Maritime, réunie le mercredi 4 octobre 2017 se félicite de la résolution adoptée à l'unanimité - 20 abstentions - par le Comité Confédéral National (CCN) des 28 et 29 septembre 2017 :

« CONTRE LES ORDONNANCES, FO EST DÉTERMINÉE À DÉFENDRE LES DROITS DES SALARIÉS :

FO poursuit son combat contre la loi « Travail » d'août 2016, y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires. Le CCN revendique son abrogation.

Concernant les ordonnances sur le Code du travail, celles-ci s'inscrivent dans la même logique néolibérale que FO dénonce. Le CCN souligne l'importance du travail réalisé par la Confédération durant trois mois de concertation, en application du réformisme militant et qui a permis le maintien de certaines garanties et le blocage de plusieurs dispositions. Cependant les textes finaux comportent nombre de mesures inacceptables, dont le CCN revendique le retrait. En effet, celles-ci constituent une véritable régression sociale et certaines mettent en péril le syndicalisme confédéré.

C'est pourquoi FO a voté contre ces ordonnances dans toutes les consultations officielles.

Le CCN mandate le Bureau confédéral pour peser sur les décrets et examiner toutes les possibilités de recours juridiques sur ces ordonnances et sur les décrets d'application à venir, en particulier sur la fusion des IRP que le CCN condamne.

Compte tenu de la gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs et les droits sociaux (décrets de mise en œuvre des ordonnances, Assurance chômage, formation professionnelle, service public, retraites), le CCN considère qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire. Il donne mandat à la CE, au Bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec les autres confédérations syndicales. Il demande à toutes ses organisations, à tous ses militants, à tous ses syndiqués de rester particulièrement vigilants, réactifs et mobilisés. »

La CA de l'UD FO 17 rappelle que la commission exécutive de l'UD FO 17 dans sa motion du 31 août 2017 a exigé le retrait des projets d'ordonnances.

Face au mépris avec lequel les gouvernements successifs ont traité les revendications des salariés, notamment sur la réforme des retraites et la loi « Travail », la CA considère que la grève générale et le blocage durable du pays sont à l'ordre du jour.

La CA appelle à préparer la mobilisation interprofessionnelle pour obtenir le retrait des ordonnances Macron-Pénicaud avant la ratification prévue en novembre.

Dans l'immédiat, et dans cette perspective, considérant qu'il s'agit d'un point d'appui important, la CA apporte tout son soutien aux syndicats FO des 3 versants de la fonction publique, (État, Territorial, Hospitalier) qui préparent dans l'unité la journée de grève et de manifestations du 10 octobre 2017. La CA appelle tous les fonctionnaires et agents publics à y participer.

La CA invite tous les syndicats FO à soutenir par tous les moyens qu'ils décideront cette mobilisation du 10 octobre 2017.

La CA estime nécessaire que les organisations syndicales de Charente-Maritime se rencontrent afin d'organiser la mobilisation pour l'abrogation de la loi « Travail » et pour le retrait des ordonnances.

La Rochelle, le 4 octobre 2017

Adoptée à l'unanimité des présents